



Rapport

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2013

Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 27 mai: M. Philippe Gnaegi (président), M. Thierry Grosjean (vice-président), Mme Gisèle Ory, M. Claude Nicati, M. Laurent Kurth.

Dès le 28 mai: M. Laurent Kurth (président), M. Alain Ribaux (vice-président), Mme Monika Maire-Hefti, M. Yvan Perrin, M. Jean-Nathanaël Karakash.

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 42 séances au cours desquelles il a pris 2869 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1003 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 43 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, les 23 janvier, 18 mars, 26 août et 1^{er} novembre;
- S.E M. Bart Twaalfhoven, ambassadeur des Pays-Bas, le 12 février;
- le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, le 13 février;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 20 février, 5 mars, 10 avril, 28 août, 10 septembre et 13 novembre;
- S.E. M. Peter Gottwald, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, le 6 mars;
- la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, le 25 mars;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 24 juin;
- le Conseil communal de Val-de-Travers, le 11 septembre;
- le Conseil d'Etat de la République et Canton du Jura, le 17 septembre;
- la direction de la Radio télévision suisse romande, le 18 septembre;
- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 18 septembre;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 23 septembre;
- l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs, le 24 septembre;
- le Conseil communal de Neuchâtel, le 30 septembre;
- le Conseil communal de Val-de-Ruz, le 23 octobre;
- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 4 novembre;
- les représentants de la presse dans le canton le 10 décembre;

- le Conseil communal du Locle, le 13 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 19 novembre;
- la direction de Philip Morris International, le 20 novembre;
- le Conseil d'Etat du canton de Zurich, le 29 novembre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 5 décembre.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 61 conférences de presse. Parmi elles, cinq ont réuni le Conseil d'Etat in corpore: le 21 février à l'occasion de la présentation du Bilan de législature 2009-2013 et du résultat des comptes 2012, le 24 mai lorsque le nouveau Conseil d'Etat élu a informé sur la répartition des départements pour la législature 2013-2017, le 5 septembre pour les 100 jours d'activité du nouveau gouvernement et le processus budgétaire 2014, le 30 octobre à l'occasion de la présentation du projet de budget 2014, et le 24 novembre pour commenter les résultats des votations cantonales.

4.2. Communiqués de presse

Au total, ce sont 278 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. Parmi ces 278 communiqués de presse, 61 ont fait suite à une conférence de presse des membres du Conseil d'Etat et 42 concernaient les séances du gouvernement. Les 175 autres émanaient notamment des différents départements, comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

4.3. Bicentenaire 2014

Plusieurs actions de communication ont d'ores et déjà été menées autour du projet Bicentenaire 2014 pour lequel un logo spécifique et un site Internet ont notamment été créés par le bureau de la communication.

Le 14 février, conférence de presse pour annoncer la mise en place des festivités et l'organisation des travaux.

Le 28 mars, communiqué de presse pour présenter les contours de l'appel à projets pour concocter le programme de la fête.

Le 15 mai, communiqué de presse pour informer de la constitution de l'Association "Neuchâtel Bicentenaire 2014" et de la désignation des membres du jury pour l'appel à projets.

Le 12 septembre, conférence de presse pour faire état des résultats de l'appel à projets et présenter les 20 projets retenus par le jury.

4.4. Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale

Le 13 mars, le Conseil d'Etat a rencontré les cadres de l'administration cantonale. A cette occasion, les membres du gouvernement ont présenté le bilan de législature avec un focus sur les thématiques phares de ces quatre années. Le professeur de l'UniNE François Hainard a ensuite fait

un exposé ayant pour thème "Pourquoi la sociologie n'est pas drôle? ...et d'ailleurs à quoi ça sert?".

Le 28 mai, jour de son entrée en fonction, le gouvernement élu a présenté aux cadres de l'administration cantonale la nouvelle répartition et réorganisation des départements de l'administration cantonale.

4.5. Rencontres avec la presse

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias en date du 10 décembre sur le site d'Evologia, bâtiment du Mycorama, à Cernier.

4.6. Evénements

Baselworld 2013

En date du 20 avril, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, pour une visite aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis lors de la traditionnelle réception officielle offerte par le Canton.

Vernissage des portraits des anciens conseillers d'Etat Gisèle Ory et Claude Nicati

Le 1^{er} juillet s'est tenue la cérémonie d'accrochage des portraits des anciens conseillers d'Etat Gisèle Ory et Claude Nicati dans la salle des Chevaliers du Château de Neuchâtel.

Mise en ligne du nouveau site Internet de l'Etat de Neuchâtel

Le 26 septembre, le nouveau site Internet de l'Etat de Neuchâtel a été mis en ligne.

Votation cantonale du 24 novembre: conférences et débats publics

La votation cantonale du 24 novembre en lien avec le domaine de la santé a fait l'objet d'une communication attentive du Conseil d'Etat. Les enjeux ont été présentés à l'occasion de trois conférences débats publics qui se sont tenus à Neuchâtel, Cernier et La Chaux-de-Fonds, en présence notamment du conseiller d'Etat Laurent Kurth, chef du DFS. Ces conférences débats ont ainsi porté sur l'initiative "Pour une médecine de proximité", le référendum 144 et le référendum "Sauvons Hôpital neuchâtelois".

Réception en l'honneur du président de la Confédération suisse

Le 12 décembre, le Canton et la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec les communes de Milvignes et de La Tène, ont organisé une réception en terre neuchâteloise, ouverte à la population, en l'honneur du nouveau président de la Confédération suisse Didier Burkhalter.

Remise du prix 2013 "Salut l'étranger!"

Placée sous la présidence conjointe du conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du DEAS, et du président de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) et président du prix "Salut l'étranger!" M. Roland Debély, la remise du prix 2013 "Salut l'étranger!" s'est déroulée le 2 novembre à La Chaux-de-Fonds lors de la cérémonie de clôture de la manifestation interculturelle NeuchàToi, récompensant deux lauréats.

Remise du prix du Mérite sportif 2013 de l'Etat de Neuchâtel

Le 19 décembre, le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du DJSC et président du jury, a remis le prix du Mérite sportif 2013 de l'Etat de Neuchâtel à sept lauréats lors d'une soirée de gala qui s'est tenue à la salle de spectacles de Saint-Aubin.

5. COOPERATION INSTITUTIONNELLE

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2013, la CdC a fêté ses 20 ans d'existence. Depuis 1993, elle promeut la collaboration entre les cantons et fait valoir leurs intérêts en matière de politique fédérale.

Le canton est représenté par le chef du DJSC.

En 2013, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants:

- Politique européenne : questions institutionnelles et réformes internes;
- Négociation sur l'électricité avec l'UE;
- Dialogue fiscal avec l'UE;
- Immigration, migration et intégration: adoption de lignes directrices communes;
- Fiscalité cantonale des entreprises;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée en 1993 également, la CGSO a célébré ses 20 ans en mars de cette année. La CGSO regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La CGSO regroupe près de 40% des habitants et du territoire suisses. Elle est la seule Conférence gouvernementale à former une entité intercantonale bilingue; elle compte en effet presque 40% de germanophones.

Le canton est représenté par le chef du DJSC.

Les buts de la CGSO sont les suivants:

- Assurer l'échange d'informations et la coordination entre ses membres;
- Assurer l'échange d'informations et la coordination avec les Conférences spécialisées de Suisse occidentale;
- Offrir une vision globale des collaborations intercantionales et mettre en place les conditions-cadres de la collaboration intercantonale en Suisse occidentale;
- Promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC), des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes.

En 2013, les dossiers principaux de la CGSO ont été les suivants:

- Dossiers parlementaires: financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), loi sur l'alcool, loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), parc d'innovation;
- Organisation de rencontres régulières avec les conseillers aux Etats des cantons de Suisse occidentale;
- Validation d'un plan d'action suite à l'étude sur l'état, l'efficacité et les perspectives de la coopération intercantonale en Suisse occidentale;
- Monitoring des collaborations fonctionnelles en Suisse occidentale;
- Suivi des dossiers de la CdC.

En novembre, les membres du comité de la CGSO, ainsi qu'une délégation du FIR (Forum Interparlementaire romand) se sont rendus à Bruxelles afin de s'informer auprès de responsables européens des défis que rencontre actuellement l'Union européenne, ainsi que sur la place qu'occupent ses régions. En retour, ces échanges ont permis aux interlocuteurs européens de mieux percevoir le système fédéral suisse et d'être sensibilisés au rôle des cantons en politique européenne.

6. COOPERATIONS REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES

6.1. Région capitale suisse (RC-CH)

L'association Région capitale suisse a été fondée en décembre 2010. Ses membres sont les cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et Valais, ainsi qu'un grand nombre de villes (dont La Chaux-de-Fonds), communes et organisations régionales. Grâce à une collaboration axée sur les thèmes et les projets, l'association entend renforcer et exploiter la fonction de centre politique de la Région capitale suisse, en tant qu'entité de même niveau que les trois espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et du Bassin lémanique et de point de connexion entre ces derniers.

L'Assemblée générale de la RCS s'est tenue à La Chaux-de-Fonds en mai 2013. A cette occasion, le canton de Neuchâtel, par le chef du DFS, a repris la co-présidence de la RCS pour une période de deux ans, en partenariat avec la ville de Berne.

Les travaux menés cette année par la Région capitale suisse s'appuient sur les sept stratégies adoptées par l'Assemblée générale. La RCS s'est impliquée dans le domaine de la politique des transports: les membres de l'association se sont mis d'accord sur une liste de onze projets ferroviaires prioritaires qu'ils défendront au niveau national durant les années à venir. Les projets «Chaînes de création de valeur à proximité des institutions fédérales», «Plaque tournante de la gestion publique», «Calendrier des manifestations», «Pôle de développement économique activités» et «Mise en réseau avec les espaces métropolitains» ont été développés cette année. La RCS a également publié quatre newsletters.

6.2. Association arcjurassien.ch (AJ.ch)

Instituée le 27 octobre 2008, l'association arcjurassien.ch regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel. Les buts de l'association sont les suivants:

- Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
- Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse;
- Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Le canton de Neuchâtel a pris depuis juillet 2013 la présidence d'AJ.ch et ceci pour une durée de quatre ans. La représentation du canton est assurée par le chef du DEAS.

Les projets prioritaires 2013 d'arcjurassien.ch:

- Mise en œuvre du programme LPR (loi sur la politique régionale) Arc jurassien;
- Etude franco-suisse sur la stratégie de développement de l'Arc jurassien;
- Suivi des projets en cours: covoiturage, clôture de Minnovarc et lancement d'Innovarc;
- Publication de trois newsletters.

6.3. Conférence TransJurassienne (CTJ)

Bien que le Bureau de la CTJ ne se soit pas réuni en 2013, les thèmes suivants ont été abordés:

- Formation professionnelle transfrontalière;
- Défenses des liaisons TGV à travers l'Arc jurassien;
- Création et édition d'un guide du Routard de l'Arc jurassien franco-suisse;
- Suivi des projets en cours: OSTAJ (Observatoire statistique de l'Arc jurassien), schéma des mobilités.

En tant que président d'arcjurassien.ch, le chef du DEAS est le co-président suisse de la CTJ, en partenariat avec la Région de Franche-Comté et la Préfecture de Région de Franche-Comté.

Le canton suit également les travaux des aires de proximité actives sur son territoire, soit Mont d'Or-Chasseron et Agglomération urbaine du Doubs.

6.4. Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

L'ARE regroupe 270 régions issues de 33 pays et 16 organisations interrégionales. La mission de l'ARE est de:

- Promouvoir le principe de la subsidiarité et la démocratie régionale;
- Accroître l'influence politique des régions auprès des instances européennes;
- Soutenir les régions dans le processus d'élargissement de l'Europe et de la mondialisation;
- Encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

L'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'ARE s'est tenue à Paris en mai 2013 et le canton était représenté par la cheffe du DSAS.

6.5. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui a pour objectif de promouvoir la démocratie locale et régionale, ainsi que la coopération entre les collectivités locales et régionales.

Le représentant de la Suisse occidentale, désigné par le comité de la CGSO, est le ministre jurassien Philippe Receveur.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes:

1. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information.
2. Mandat de négociation en vue de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie.
3. Loi sur la consultation.
4. Déplafonnement du pourcent de solidarité de l'assurance-chômage.
5. Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.
6. Ordonnance concernant la commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie.
7. Révision totale de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire.
8. Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes.
9. Loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA.
10. Mandat de négociation pour un accord cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière avec la République française.
11. Projet de loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative.
12. Ordonnance sur la loi fédérale sur l'abrogation de la Commission fédérale de remise de l'impôt fédéral direct.
13. Loi sur le libre passage et loi sur la prévoyance professionnelle. Garantie moindre lors du choix par l'assuré de certaines stratégies de placement en mesures de garantie de l'avoir de prévoyance en cas de négligence de l'obligation d'entretien.
14. Modification de la loi sur les publications officielles.

15. Lignes directrices des cantons dans le débat politique sur l'immigration, la migration et l'intégration.
16. Reconduction de la clause de sauvegarde à l'égard des Etats de l'UE-8 et de l'activation de la clause de sauvegarde à l'égard des Etats de l'UE-17 dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes.
17. Rapport explicatif sur les modifications d'ordonnances en vue de la mise en œuvre des modifications urgentes de la loi sur l'asile adoptées le 28 septembre 2012.
18. Initiative parlementaire "Marchés publics. La formation d'apprentis constituerait un critère de sélection".
19. Accord FATCA et projet de loi fédérale sur l'application de l'accord FATCA.
20. Révision partielle de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.
21. Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques.
22. Projet de modification du code des obligations (droit du registre du commerce et adaptation des droits de la société anonyme, de la société à responsabilité limitée et de la société coopérative) et du droit de la surveillance de la révision.
23. Ordonnance sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications.
24. Modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds.
25. Modification du code civil suisse.
26. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées du 20 décembre 2006.
27. Révision partielle de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes.
28. Révision partielle de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques.
29. Ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la traite des êtres humains.
30. Modification de la loi sur le génie génétique et ordonnance sur la coexistence.
31. Révision de l'ordonnance sur les travailleurs détachés.
32. Révision de l'ordonnance sur l'énergie – augmentation du supplément visé à l'article 15b de la loi sur l'énergie.
33. Contre-projet indirect opposé par le Conseil fédéral à l'initiative populaire "Pour une caisse unique publique d'assurance-maladie".
34. Loi fédérale sur la collaboration avec des autorités étrangères et la protection de la souveraineté suisse et arrêté fédéral portant approbation des conventions du Conseil de l'Europe sur la notification à l'étranger des documents et sur l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière administrative.
35. Révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays.
36. Ordonnance sur les relevés statistiques et nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'appariement des données.
37. Révision totale de la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.
38. Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.
39. Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure.
40. Révision totale de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire.
41. Stratégie concernant la place financière – obligations de diligence étendues pour empêcher l'acceptation de valeurs patrimoniales non fiscalisées; révision de la loi sur le blanchiment d'argent.

42. Train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2014-2017.
43. Extension du système des amendes d'ordre afin de décharger les autorités pénales et les citoyens.
44. Loi sur le renseignement.
45. Mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière.
46. Loi fédérale sur l'exonération des personnes morales poursuivant des buts idéaux.
47. Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec le droit international.
48. Avant-projet de révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques.
49. Révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets.
50. Deuxième programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires.
51. Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse.
52. Modifications d'ordonnances dans le cadre de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement.
53. Mise en œuvre du deuxième paquet de mesures de Via Sicura.
54. Ligne nationale d'aide Violence domestique.
55. Révision de l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.
56. Mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la suisse (réforme de l'imposition des entreprises III).
57. Péréquation des ressources et compensation des charges et des cas de rigueur en 2014.
58. Dispositions d'exécution relatives à la mise en œuvre de l'art. 48, al. 2bis de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) et de l'art. 45a de la loi sur les épizooties (LFE).
59. Ordonnance suisse sur le système central d'information sur les visas et sur le système national d'information sur les visas.
60. Amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes.
61. Annulation des commandements de payer injustifiés.
62. Révision des dispositions pénales incriminant la corruption.
63. Ordonnance concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public.
64. Pour une loi sur les Suisses de l'étranger (Lombardini).
65. Révision totale de la loi sur le transport de marchandises: stratégie globale visant à encourager le transport ferroviaire de marchandises sur tout le territoire.
66. Révision de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques.
67. Stratégie tripartite pour une politique suisse des agglomérations.
68. Révision partielle de l'ordonnance sur les comprimés d'iode.
69. Amendements des 10 et 11 juin 2010 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale relatifs au crime d'agression et aux crimes de guerre.
70. Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales – 3^e avis sur la Suisse.
71. Loi sur les forêts dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière 2020.
72. Modification de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité.

73. Loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite liées à des personnes politiquement exposées.
74. Modification du droit sur les documents d'identité.
75. Prévention de l'endettement par l'interdiction de la publicité en faveur des petits crédits.
76. Modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale.
77. Projet de modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie.
78. Politique européenne: projet de mandat de négociation du Conseil fédéral sur les questions institutionnelles Suisse – UE.
79. Révision du droit pénal fiscal.
80. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration".
81. Révision de la loi sur la protection de l'environnement "économie verte".
82. Délai d'assainissement des sites pollués (Recordon).
83. Accord de coopération avec l'Union européenne concernant la participation de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite.
84. Révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides.
85. Projet de prorogation et de révision du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique.
86. Projet de modification de la loi sur l'asile – restructuration du domaine de l'asile.
87. Initiative parlementaire – permettre aux fonds de bienfaisance de jouer leur rôle.
88. Révision partielle de l'ordonnance du 2 juillet 2008 sur les armes.
89. Loi fédérale sur les résidences secondaires et son ordonnance.
90. 9^{ème} Conférence de l'OMC à Bali: mandat de négociation pour la délégation suisse.
91. Adaptation d'ordonnance en lien avec la modification de la loi sur l'asile du 14 décembre 2012.
92. Modification des bases légales réglant le développement de l'armée (mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010).
93. Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015.
94. Plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques.
95. Reprise de la mise en œuvre des règlements UE No 604/2013 (règlement Dublin III) et UE No 603/2013 (règlement Eurodac) (développements de l'acquis de Dublin/Eurodac).
96. Extension de l'Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 à la Croatie, nouvel Etat membre.
97. Protocole III relatif à l'extension de l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes à la Croatie.
98. Ouverture de négociations sur un accord bilatéral entre la suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.
99. Adaptation de l'ordonnance sur l'énergie et mise en œuvre de l'initiative parlementaire 12.400 au niveau de l'ordonnance.
100. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion.
101. Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac.
102. Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, la révision du complément au guide de la planification directrice, l'établissement des directives sur les zones à bâtir.
103. Révision de l'ordonnance sur la construction des bateaux et sur la révision de ses dispositions d'exécution.

104. Passage d'un système d'encouragement (fondé notamment sur les subventions) à un système d'incitation (fondé sur la fiscalité): variantes d'un système d'incitation dans la politique énergétique.
105. Révision de la loi sur le service civil.
106. Initiative parlementaire – extension des droits des lésés dans la procédure pénale militaire.
107. Modification de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance sur la protection des animaux et de l'annexe de l'ordonnance concernant le système d'information du service vétérinaire public.
108. Modification de l'ordonnance sur l'énergie: prescriptions concernant les appareils.
109. Examen du septième rapport périodique de la Suisse par le Comité de l'ONU contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 5 février 2014

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président, *La chancelière,*

L. Kurth

S. Despland

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITEES	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS.....	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2
4.1.	Conférences de presse.....	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	Bicentenaire 2014.....	2
4.4.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale	2
4.5.	Rencontres avec la presse	3
4.6.	Evénements.....	3
5.	COOPERATION INSTITUTIONNELLE	4
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).....	4
6.	COOPERATION REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES	5
6.1.	Région capitale suisse (RC-CH).....	5
6.2.	Association arcjurassien.ch (AJ.ch).....	5
6.3.	Conférence TransJurassienne (CTJ).....	5
6.4.	Assemblée des Régions d'Europe (ARE)	6
6.5.	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE)	6
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES.....	6

CHANCELLERIE D'ETAT

1. SECRETARIAT GENERAL

1.1. Personnel

La fonction de responsable financière (0.2 EPT), occupée par Mme Isabelle Rohrbach Sossou, a été rattachée au secrétariat général de la chancellerie d'Etat, dès le 1^{er} janvier 2013.

Mme Tania Fernandes est entrée le 26 août 2013 au service de la chancellerie d'Etat comme stagiaire pour une période d'une année dans le but d'obtenir une maturité professionnelle commerciale.

Nommée dès le 1^{er} juillet 2005 comme collaboratrice administrative, Mme Debora De Marco, a démissionné au 31 octobre 2013.

1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2013, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 126.409 francs (128.266.50 francs en 2012).

1.3. Légalisations

Pour l'année 2013, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat a procédé à la légalisation de 3068 pièces.

1.4. Guichet unique

Suite au crédit d'investissement de 4,5 millions de francs adopté par le Grand Conseil en septembre 2009, le développement de nouvelles prestations a été poursuivi.

Ainsi, les prestations mises en lignes ont été les suivantes:

- Elections cantonales

Pour la première fois lors d'élections cantonales, les électrices et électeurs ont eu la possibilité de voter par Internet.

- Votations

Dès la votation du 24 novembre 2013, les électrices et électeurs ont également la possibilité de voter via les dispositifs mobiles comme par exemple les tablettes.

- Registre foncier

Les notaires, les banques, les ingénieurs-géomètres et les autres entités externes à l'administration cantonale ont dorénavant la possibilité de consulter les données du registre foncier au travers du Guichet unique.

- Contrôle des vendanges

Les encaveurs ont pu communiquer les résultats du contrôle de la vendange 2013 par le Guichet unique.

Au 31 décembre, ce sont 26.706 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 823 contrats pour des entreprises.

1.5. Droits politiques

a) Généralités

Les électrices et électeurs ont été sollicités à 7 reprises, soit pour les votations fédérales ou cantonales des 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre et les élections cantonales des 14 avril, 28 avril et 19 mai.

Le peuple neuchâtelois s'est, en particulier, prononcé le 24 novembre sur le décret portant approbation des options stratégiques complémentaires pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017. C'est par une majorité s'élevant à 63,24%, que les électrices et électeurs ont accepté le projet.

Le vote électronique a été possible pour toutes les votations et, pour la première fois, pour des élections. Les six nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès.

A l'occasion des votations du dimanche 24 novembre 2013, le 24^e essai de vote en ligne a battu le record de participation. A cette occasion, 5670 électrices et électeurs neuchâtelois ont en effet choisi de voter par Internet sur les 23.540 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 8,5% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 120 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique ont voté électroniquement à cette occasion.

b) Elections

Election du Grand Conseil (49^{ème} législature)

Le renouvellement des 115 sièges du parlement a été fixé au 14 avril. Toutefois, le décès d'un candidat au Conseil d'Etat au cours des cinq semaines qui ont précédé la clôture du scrutin, a obligé le Conseil d'Etat à reporter le dépouillement de cette élection au 28 avril 2013.

Répartition des sièges							
	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Parti libéral-radical	11	10	2	5	3	4	35
Parti socialiste	11	7	3	3	1	8	33
POP - solidaritéS	2	1			3	3	9
Les Verts	3	2		1	1	5	12
UDC	5	4	3	2	1	5	20
PDC	1						1
PBD							
NPL							
Vert'libéraux	2	2				1	5
Total	35	26	8	11	9	26	115

Ont été élus députées suppléantes et députés suppléants: 8 PLR, 9 socialistes, 4 POP-solidaritéS, 5 Verts, 6 UDC, 1 PDC et 3 Vert'libéraux.

La participation au scrutin a été de 30,79%. Ce taux est très nettement inférieur à 2009 (36,91%) et 2005 (44,18%).

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 18, du 3 mai.

Election du Conseil d'Etat

Premier tour

Cette élection était prévue le 14 avril. Toutefois, le décès d'un candidat au Conseil d'Etat au cours des cinq semaines qui ont précédé la clôture du scrutin, a obligé le Conseil d'Etat à annuler et à reporter cette élection au 28 avril 2013, en application de l'article 75 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Ont obtenu des suffrages:

• Kurth Laurent	21.351 suffrages
• Karakash Jean-Nathanaël	20.422 suffrages
• Perrin Yvan	18.698 suffrages
• Maire-Hefti Monika	17.440 suffrages
• Ribaux Alain	16.987 suffrages
• Herrmann Patrick	15.363 suffrages
• Grosjean Thierry	14.055 suffrages
• Humbert Fred Alain Nago	13.904 suffrages
• Gnaegi Philippe	12.767 suffrages
• Blandenier Christian	9.089 suffrages
• Jurt Andreas	6.978 suffrages
• Martinez Vincent	2.766 suffrages
• Ebel Marianne	2.239 suffrages
• Eichenberger Marc	1.785 suffrages
• Konrad François	1.654 suffrages

La participation au scrutin a été de 34%. Ce taux est sensiblement inférieur à 2009 (37,12%) et 2005 (44,45%).

Les résultats détaillés de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 18, du 3 mai.

Second tour

Aucun candidat ni aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin a été fixé au 19 mai.

Ont été élus:

• Kurth Laurent	28.834 suffrages
• Karakash Jean-Nathanaël	28.333 suffrages
• Ribaux Alain	27.130 suffrages
• Perrin Yvan	24.895 suffrages
• Maire-Hefti Monika	24.530 suffrages

Ont obtenu des suffrages:

• Grosjean Thierry	21.794 suffrages
• Martinez Vincent	9.233 suffrages

La participation au scrutin a été de 40,15% (40,57% en 2009).

Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 20bis, du 21 mai.

Election communale complémentaire

La commune de Gorgier a procédé à l'élection complémentaire de 11 membres du Conseil général. Considérant que le nombre de candidate et candidats figurant sur les listes était inférieur au nombre de conseillères et conseillers généraux à élire, une nouvelle conseillère et 6 conseillers généraux ont été élus tacitement.

Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle No 2, du 11 janvier.

c) *Votations*

Votations fédérales

3 mars

- Sur l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale. Résultat du canton: 31.741 oui; 13.701 non; participation au scrutin: 42,15%. Résultat de la Confédération: 1.283.951 oui; 1.078.531 non; participation au scrutin: 46,61%. Le projet a été rejeté.
- Sur l'initiative populaire du 26 février 2008 «contre les rémunérations abusives». Résultat du canton: 33.109 oui; 12.936 non; participation au scrutin: 42,39%. Résultat de la Confédération: 1.616.184 oui; 761.975 non; participation au scrutin: 46,74%. Le projet a été accepté.
- Sur la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Résultat du canton: 30.446 oui; 14.547 non; participation au scrutin: 41,94%. Résultat de la Confédération: 1.476.942 oui; 871.514 non; participation au scrutin: 46,51%. Le projet a été accepté.

9 juin

- Sur l'initiative populaire du 7 juillet 2011 «Election du Conseil fédéral par le peuple». Résultat du canton: 7938 oui; 33.426 non; participation au scrutin: 37,75%. Résultat de la Confédération: 480.291 oui; 1.550.080 non; participation au scrutin: 39,52%. Le projet a été rejeté.
- Sur la modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi). Résultat du canton: 28.601 oui; 12.185 non; participation au scrutin: 37,66%. Résultat de la Confédération: 1.573.007 oui; 432.174 non; participation au scrutin: 39,43%. Le projet a été accepté.

22 septembre

- Sur l'initiative populaire du 5 janvier 2012 «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire». Résultat du canton: 17.578 oui; 29.191 non; participation au scrutin: 42,91%. Résultat de la Confédération: 644.985 oui; 1.762.811 non; participation au scrutin: 46,99%. Le projet a été rejeté.
- Sur la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp). Résultat du canton: 30.497 oui; 15.013 non; participation au scrutin: 42,74%. Résultat de la Confédération: 1.395.607 oui; 968.078 non; participation au scrutin: 46,76%. Le projet a été accepté.
- Sur la modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr; Heures d'ouverture des shops des stations-service). Résultat du canton: 21.705 oui; 24.738 non; participation au scrutin: 42,80%. Résultat de la Confédération: 1.345.662 oui; 1.025.817 non; participation au scrutin: 46,77%. Le projet a été accepté.

24 novembre

- Sur l'initiative populaire du 21 mars 2011 «1:12 – Pour des salaires équitables». Résultat du canton: 27.251 oui; 34.013 non; participation au scrutin: 56,60%. Résultat provisoire de la Confédération: 955.155 oui; 1.797.110 non; participation au scrutin: 53%. Le projet a été rejeté.

- Sur l'initiative populaire du 12 juillet 2011 «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants». Résultat du canton: 22.782 oui; 38.693 non; participation au scrutin: 56,81%. Résultat provisoire de la Confédération: 1.139.743 oui; 1.604.476 non; participation au scrutin: 52,8%. Le projet a été rejeté.
- Sur la modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA). Résultat du canton: 30.653 oui; 31.411 non; participation au scrutin: 56,85%. Résultat provisoire de la Confédération: 1.087.350 oui; 1.662.755 non; participation au scrutin: 52,9%. Le projet a été rejeté.

Votations cantonales

3 mars

- Sur le décret du 4 décembre 2012 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Organisation du Grand Conseil). Résultat: 39.672 oui; 5427 non; participation au scrutin: 35,73%. Le décret a été accepté.

24 novembre

- Sur l'initiative populaire cantonale «Pour une médecine de proximité». Résultat: 26.909 oui; 37.098 non; participation au scrutin: 50,01%. L'initiative a été rejetée.
- Sur le décret du 26 mars 2013 portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017. Résultat: 39.409 oui; 22.910 non; participation au scrutin: 49,86%. Le décret a été accepté.
- Sur la loi du 10 avril 2013 portant modification de la loi de santé (LS) (soins pré-hospitaliers et centrale d'appels sanitaires urgents 144). Résultat: 36.537 oui; 27.646 non; participation au scrutin: 50,08%. La loi a été acceptée.
- Sur la loi du 19 février 2013 sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom). Résultat: 40.589 oui; 25.409 non; participation au scrutin: 50,25%. La loi a été acceptée.

Votations communales

Neuchâtel – 3 mars. Arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz. L'arrêté a été refusé par 6217 non contre 3916 oui. Participation au scrutin: 41,30%.

Saint-Blaise – 9 juin. Arrêté du Conseil général, du 20 décembre 2012, concernant la modification du coefficient de l'impôt direct communal des personnes physiques. L'arrêté a été refusé par 726 non contre 393 oui. Participation au scrutin: 44,69%.

La Tène – 9 juin. Arrêté du Conseil général, du 13 décembre 2012, concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques. L'arrêté a été refusé par 732 non contre 586 oui. Participation au scrutin: 36,92%.

Bevaix – 9 juin. Arrêté du Conseil général, du 11 février 2013, concernant une demande de crédit de 3.011.000 francs pour l'acquisition de la propriété Closel 10, articles Nos 4630 et 3970 du cadastre de Bevaix. L'arrêté a été accepté par 860 oui contre 498 non. Participation au scrutin: 46,58%.

Enges – 24 novembre. Arrêté du Conseil général, du 25 juin 2013, concernant la révision du plan d'aménagement local et du règlement d'aménagement communal. L'arrêté a été accepté par 87 oui contre 78 non. Participation au scrutin: 77,52%.

d) Initiatives et référendums

Une initiative "Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 15 octobre 2012. Déposée le vendredi 15 mars, elle a recueilli 5250 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par

le Grand Conseil le 3 septembre. L'initiative est à l'étude au Département du développement territorial et de l'environnement.

Une initiative "Halte aux déficits" a été annoncée à la chancellerie d'Etat le 13 février. Celle-ci a été retirée le 26 juin.

Un décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale «Pour une médecine de proximité» a été adopté par le Grand Conseil le 26 mars. Par votation du 24 novembre, le peuple a rejeté cette initiative par 37.098 non contre 26.909 oui. La participation au scrutin a été de 50,01%.

Un référendum contre la loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom) a été déposé le 12 mars et a recueilli 7105 signatures valables. Soumise au vote du peuple le 24 novembre, cette loi a été acceptée par 40.589 oui contre 25.409 non. La participation au scrutin a été de 50,25%.

Un référendum contre le décret du 26 mars 2013 portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017 a été déposé le 18 avril et a recueilli 8586 signatures valables. Soumis au vote du peuple le 24 novembre, ce décret a été accepté par 39.409 oui contre 22.910 non. La participation au scrutin a été de 49,86%.

Un référendum contre la loi portant modification de la loi de santé (LS) (soins pré-hospitaliers et centrale d'appels sanitaires urgent 144) a été déposé le 2 août et a recueilli 7221 signatures valables. Soumise au vote du peuple le 24 novembre, cette loi a été acceptée par 36.537 oui contre 27.646 non. La participation au scrutin a été de 50,08%.

1.6. Conférence des secrétaires généraux

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'Etat, elle s'est réunie à 6 reprises pour régler des problématiques transversales, harmoniser diverses procédures mais également pour traiter des dossiers relatifs au redressement des finances et à la réforme de l'Etat.

1.7. Partenariat enregistré

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 657 partenariats se répartissant de la manière suivante:

- 593 partenariats hétérosexuels;
- 64 partenariats homosexuels, dont 34 concernant des couples hommes et 30 des couples femmes;
- 65 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints.

Pour la seule année 2013, la chancellerie d'Etat a enregistré 79 partenariats se répartissant en 77 partenariats hétérosexuels et 2 partenariats homosexuels concernant des couples hommes. 17 partenariats enregistrés ont également été dissous.

1.8. Centenaires

Durant l'exercice 2013, 19 citoyennes et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire.

1.9. Bicentenaire 2014

Le 12 septembre 1814, la Confédération a accepté l'Etat de Neuchâtel comme 21^e canton suisse. L'horizon des 200 ans de cette date historique est donc proche et le Conseil d'Etat a souhaité mettre en œuvre différentes actions et manifestations permettant de commémorer cet événement avec la population, les cantons et la Confédération. La chancellerie d'Etat s'est vu confier la préparation et l'organisation des festivités qui marqueront ce Bicentenaire 2014.

Dans cette perspective, le Grand Conseil a adopté le 26 mars sur la proposition du Conseil d'Etat un crédit-cadre de 900.000 francs destiné à financer une partie des festivités.

L'organisation du Bicentenaire repose, sur un comité de pilotage, une cheffe de projet et une association, dont la mission est de rechercher des sponsors, ainsi qu'un jury chargé de sélectionner les projets.

Les travaux au sein du jury du Bicentenaire, faisant suite à l'appel à projets lancé le 28 mars et clos le 4 juin, ont abouti au choix des 20 projets suivants sur les 55 déposés:

- Par Monts et par Vaux – les communes de Val-de-Travers et de Val-de-Ruz;
- Roulotte 2014 – par Robert Sandoz et "L'outil de la ressemblance";
- Mozart est italien et Gretchen 1814 – par Léonore Guy, danseuse, et Manon Gertsch, pianiste;
- Le pays fabuleux de Neuchâtel – par Jean-Pascal et Nicolas Guinand, Association Pyro-Ephémère;
- Festin du Bicentenaire – par Michel Vuillemin, Association du Festin neuchâtelois;
- 200 ans de métissage, d'une société prussienne à une société plurielle: visage changeant du canton de Neuchâtel – par Bülent Kaya, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), et Christian Beuret, Association des Marchés de l'Univers;
- +/- 200: le cœur des entreprises neuchâteloises en images – par Xavier Comtesse et Elmar Mock, Swiss Creative Center;
- Le couronnement des fontaines par les élèves de l'école obligatoire – par André Allisson, Service de l'enseignement obligatoire;
- 200 ans de chansons: concerts des écoliers neuchâtelois et de l'ESN 2014 – par Yves Lecoq, Ensemble Symphonique Neuchâtel, et Luc Aeschlimann, délégué à l'Éducation musicale du canton;
- Roman d'école – par Thomas Sandoz, Roman d'école Neuchâtel, Association pour l'aide à la création littéraire;
- Parlement rajeuni et féminisé - Forum des jeunes – par Jean-Bernard Wälti, Grand Conseil neuchâtelois;
- Les Voi(x/es) de la forêt – par Pierre Alfter, Forestiers neuchâtelois;
- Aux confins du 200^e sur la frontière franco-neuchâteloise – par Jean-Maurice Gasser, Association Vallée de La Brévine – Sibérie de la Suisse, et Olivier Cavaleri, Histoire de bornes;
- Découvrez le centre équilibré du canton de Neuchâtel – par les communes de Brot-Plamboz, La Sagne et Les Ponts-de-Martel;
- Tournois parlementaires de football / tournois de football juniors C & rencontre culturelle des Parlements – par Alexandre Houlmann, Équipe de football du Grand Conseil neuchâtelois, et Christian Binggeli, Neuchâtel Xamax FCS;
- Marche du 1er Mars – par Catherine Huther, Association Marche 1er Mars;
- Les Images parlent – par Olivier Kohler, journaliste, et Jacob Berger, cinéaste;
- Il y a... 200 ans...après – par Marie Carrard, Point Prod;

- L'Esprit du pays de Neuchâtel – par Emmanuel Vandelle, Editions du Belvédère;
- Médaille du Bicentenaire – par Léo Kienholz et Jules Aubert, étudiants.

2. COMMUNICATION

Cours de mediatraining pour les cadres de l'administration

Le cours de mediatraining destiné aux cadres de l'Etat de Neuchâtel intitulé "Comment se positionner face aux médias", mis sur pied en 2012 par la chargée de communication en collaboration avec le secteur Formation & Développement du SRHE, a été reconduit en 2013 et un module 2 d'approfondissement a été mis en place.

Site Internet

L'année 2013 a été particulièrement chargée en ce qui concerne le site Internet de l'Etat qui a fait peau neuve. En effet, après un important travail préparatoire effectué en 2012, le premier semestre 2013 a été consacré à la formation des 120 contributeurs chargés de maintenir les informations publiées par les services, ainsi qu'à la migration des très nombreux contenus sur la nouvelle plateforme. Cette refonte complète remplace l'ancien site qui avait été inauguré il y a près de 12 ans.

Rajeuni et moderne, le nouveau site Internet de l'Etat présente un graphisme sobre, claire et uniformisé et donne une place plus importante à l'actualité et à l'illustration. Il a été porté une attention particulière afin de permettre une meilleure accessibilité des contenus. L'objectif est en effet de faciliter les relations entre les usagers et l'administration cantonale en leur fournissant le plus rapidement une information de qualité. L'ergonomie de www.ne.ch a en outre été totalement revue, avec un accent porté sur l'orientation "usagers".

Etant donné le changement de plateforme, il n'est pas possible de donner une statistique précise de fréquentation pour l'année. Cependant, selon les premières données récoltées, les chiffres sont tout à fait comparables à ceux de 2012 (environ 150.000 visites par mois soit 1.800.000 visites par année). Notons par ailleurs que le site Internet a connu son record historique de fréquentation à l'occasion du 1^{er} tour des élections cantonales le 28 avril 2013 avec près de 31.000 visiteurs en un jour.

3. AFFAIRES EXTERIEURES

Veille stratégique

En 2013, le rapport "Présence NE – Promotion et défense des intérêts du canton de Neuchâtel sur la scène politique fédérale" a été discuté avec les membres neuchâtelois de la députation aux Chambres fédérales. Ce rapport poursuit les objectifs suivants:

- Renforcer la capacité d'action et la présence du canton de Neuchâtel sur la scène politique suisse;
- Renforcer la collaboration avec la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales;
- Formaliser les procédures de travail entre les différents acteurs.

4. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS

4.1. Préambule

L'année 2013 a été particulièrement chargée pour le service d'achat, de logistique et des imprimés, notamment par la gestion logistique des élections cantonales. Le centre d'impression de Fleurier a été renommé centre éditique de l'Etat de Neuchâtel (CEEN) afin d'intégrer les nouvelles prestations (e-facture).

4.2. Personnel

Le 1^{er} septembre 2013, Mme Christine Buffelli a quitté sa fonction de responsable support SAP MM à 100%. Elle a été remplacée par Mme Anne-Laure Jaquet au 1^{er} février 2014 à 50%.

A la même date, Mme Laura Tomaz a changé de fonction et a été nommée adjointe au responsable des approvisionnements à 100% au poste de collaboratrice administrative à 50%. Mme Soumaya Delacrétaz reprendra la fonction d'adjointe au responsable des approvisionnements à 100% dès le 1^{er} janvier 2014.

Le 31 décembre 2013, M. Jean-Willy Glauser a pris sa retraite et a été remplacé par M. Mustapha Fergate comme collaborateur technique au centre éditique.

M. Steve Morvan apprenti, a réussi avec succès sa 3^{ème} année d'employé de commerce. Plutôt que d'engager un nouvel apprenti, le service a opté pour l'engagement d'une lycéenne devant effectuer un stage en entreprise pour pouvoir continuer ses études. Il s'agit de Mme Melina Vona.

Comme les années précédentes, pour accomplir l'ensemble des missions, le service a eu recours tout au long de l'année à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, réception, préparation et livraison du matériel dans les services de l'Etat et dans les différentes écoles neuchâteloises.

4.3. Achats

Le déploiement de SAP MM a permis d'optimiser le flux complet des commandes de l'appel d'offre à la livraison, en y intégrant le suivi des fournisseurs. La fonction cotation des fournisseurs dans SAP (délai, quantité, prix) est fonctionnelle et entièrement automatique. Une dizaine de fournisseurs ont ainsi été évalués.

Les économies 2013 sur les achats par le coordinateur est de l'ordre de 600.000 francs. Les contrats cadres établis avec les différents fournisseurs ont permis d'économiser pour l'ensemble des services de l'Etat du canton de Neuchâtel (unités administratives, école secondaire 2, hôpitaux, institutions, etc.) plus de 400.000 francs.

Le marché public lancé en 2013 par le SFIN dans le domaine des assurances a permis de réaliser une économie de plus de 500.000 francs par année; les contrats pour ce type de prestations étant de 4 ans. Les économies seront intégrées sur 2015.

4.4. Logistique

L'infrastructure du service permet l'entreposage de la marchandise, la préparation des commandes et la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâteloises ainsi que d'autres entités paraétatiques ou privées.

Il a été livré 7281 commandes pour 25.752 colis sur l'ensemble de l'année.

4.5. Économat et matériel scolaire

La fourniture et le matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 997.273 francs.

La fourniture et le matériel de bureau pour les communes et les clients externes se sont soldés par un total de 693.268 francs.

Le matériel pour les écoles enfantines, primaires et secondaires a représenté un total de 2.640.218 francs.

Deux séances d'information pour la nouvelle commande 2014-2015 du matériel scolaire se sont tenues au début novembre. Cette communication ayant pour but d'informer et de synchroniser toutes les parties prenantes en vue de la passation de commande ainsi que des conditions de livraison pour l'année à venir.

Des travaux de préparation en relation avec l'extension du E-Procurement ont été déployés avec d'autres fournisseurs. Ce processus de passation et de gestion des commandes engendre un gain de temps et une réduction du risque de saisie.

Une collaboration interactive et fructueuse entre les cantons romands siégeant dans différents groupements est à relever. Cette coalition permet de mener des négociations plus performantes.

4.6. Centre éditique

L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaire de 858.446 francs, et 1.107.770 francs pour l'administration cantonale.

Durant l'année 2013, le centre éditique a mis en place la gestion des e-factures pour l'ECAP, le SCAN, Viteos et pour les applications des impôts de l'Etat.

4.7. Certification ISO

Consécutivement à la certification aux normes ISO 9001, 14000 et OHSAS 18001 en 2010, le service a passé avec succès son 2^{ème} audit de contrôle le 11 juin 2012. Cependant, l'accent est encore à mettre sur la partie "environnement". Malgré ce renouvellement, il faut noter les imperfections au niveau sécurité. En effet, les locaux sont dépourvus de sorties de secours, mais l'Etat n'étant pas propriétaire, il n'est pas possible d'y remédier sans accord.

4.8. SCI

Le SCI est terminé. Le CCFI doit toutefois encore le valider, ce qui devrait être fait lors de son prochain audit du service.

Neuchâtel, le 5 février 2014

La chancelière d'Etat,

S. Despland

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GENERAL	1
1.1.	Personnel.....	1
1.2.	Feuille officielle	1
1.3.	Légalisations.....	1
1.4.	Guichet unique.....	1
1.5.	Droits politiques	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux	6
1.7.	Partenariat enregistré	6
1.8.	Centenaires.....	6
1.9.	Bicentenaire 2014	7
2.	COMMUNICATION.....	8
3.	AFFAIRES EXTERIEURES	8
4.	SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMES.....	9
4.1.	Préambule.....	9
4.2.	Personnel.....	9
4.3.	Achats	9
4.4.	Logistique.....	9
4.5.	Economat et matériel scolaire	10
4.6.	Centre éditique.....	10
4.7.	Certification ISO.....	10
4.8.	Système de contrôle interne (SCI)	10